

# PROJET D'ÉCOLE

Exercice 2021 – 2024

## **PREAMBULE**

En tant qu'Institut provincial, il nous appartient d'adhérer et de nous mettre en adéquation avec le projet éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut et défendre les valeurs qui sont les nôtres, c'est pourquoi il nous semble évident de placer ces deux documents comme partie intégrante de notre projet d'école.

Celui-ci aura donc pour objet de préciser les actions mises en œuvre au sein de notre établissement pour finaliser la mise en place de projets permettant d'atteindre ces objectifs.

En septembre 2011, l'Athénée Provincial de La Louvière a fusionné avec le Lycée Technique Maurice Herlemont. Notre établissement est donc composé de 2 implantations.

## **1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1. IMPLANTATION DU TIVOLI – BREF HISTORIQUE**

Autrefois dépendance de l'Athénée Provincial du Centre à Morlanwelz, l'Athénée de La Louvière, école de garçons, ne comptait que les quatre premières années du secondaire. Les étudiants devaient poursuivre leurs études à Morlanwelz.

L'école fut créée, en tant qu'entité autonome, en septembre 1971, au début du rénové. A ce moment, on comptait quatre classes de première année.

L'évolution quantitative de l'école a eu pour conséquence un changement radical de son aspect architectural : du château qui l'abritait au début des années 70, on est passé à un important bâtiment en 3 ailes de 3 étages entourant une cour de récréation centrale au milieu de laquelle subsiste le « pigeonnier » vestige des anciens bâtiments maintenant disparus et une salle omnisports.

### **1.2. IMPLANTATION DES ARTS ET METIERS – BREF HISTORIQUE**

Notre école, sous l'appellation Institut des Arts et Métiers du Centre, est née en 1912, pour répondre aux besoins de formation et de qualification d'une région industrielle alors en pleine expansion.

Au départ école professionnelle du soir, elle s'est ouverte en 1923 à l'enseignement de plein exercice. Peu à peu, l'éventail des options, tant du côté technique que professionnel, s'est diversifié et adapté aux mutations de l'environnement socio-économique. Citons, à titre d'exemple, la naissance d'une section chimie en 1968 en liaison avec le développement du zoning pétrochimique de Feluy ou encore la création d'une section électronique-informatique répondant à un intérêt croissant des jeunes pour les nouvelles technologies.

Dans les années 80, suite à la prolongation de l'obligation scolaire à 18 ans, s'est développé un troisième degré professionnel.

En 1992, l'école a changé de nom pour s'appeler désormais Lycée Technique Provincial Maurice Herlemont.

En 1993, grâce à la collaboration de l'Institut de Promotion sociale de Morlanwelz-Carnières, nous avons ouvert un CEFA (section coiffure et soins de beauté esthétique).

En 2003, le CEFA s'est ouvert à de nouvelles sections et siège désormais à la rue Paul Pastur. Depuis septembre 2011, il est rattaché à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Léon Hurez et l'APLL est école coopérante.

## 2. MISSIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

La vie à l'Athénée Provincial de La Louvière s'organise en fonction de valeurs et finalités qui sont attachées à un idéal démocratique, en fonction des objectifs définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, par la Convention Internationale des Droits de l'enfant et par le Projet Éducatif de la Province de Hainaut

Les objectifs suivants sont poursuivis simultanément et sans hiérarchie :

- Développer l'autonomie, la confiance en soi et le développement de l'élève en respectant la personnalité de chacun ;
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie sociale, économique et culturelle ;
- Respecter les rythmes d'apprentissage et l'évolution de chacun ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ;
- Promouvoir la solidarité et l'action commune entre tous les acteurs (élèves, enseignants, parents) ;
- Rechercher constamment à améliorer les pratiques pédagogiques par la mise en place d'un environnement agréable et l'acquisition de matériel et support de pointe, pour préparer au mieux les jeunes au monde du travail en pleine mutation ;
- Mettre en place des lieux de communication et des procédures de transparence ;
- Développer une politique d'approche orientante au sein de tous les degrés dont la démarche comprend trois phases :
  - Le jeune doit d'abord apprendre à se connaître lui-même ;
  - Ensuite, il apprendra à connaître le monde de l'école et le monde du travail ;
  - Enfin, il prendra des décisions qui influenceront de façon positive son futur.

Notre enseignement donne un accès aux savoirs, savoir être et compétences : nous voulons que les enfants et adolescents que nous accueillons reçoivent une formation intellectuelle globale et spécifique à la fois.

**Sur l'implantation du Tivoli**, nous assurons donc une formation scientifique, linguistique, historique, littéraire, géographique, économique sociale, artistique et sportive, associant aux savoirs le savoir-faire propre à chacune des disciplines. Des locaux (salles audio, POOL, ateliers, laboratoires de sciences, ...) sont spécifiquement réservés à l'approfondissement de ces disciplines.

**Sur l'implantation des Arts et Métiers**, nous assurons une formation dans les secteurs industrie, construction et sciences appliquées. Des ateliers spécifiques à chaque section sont équipés afin que les élèves puissent mettre en pratique les formations reçues de manière théorique.

Dans toutes nos activités, nous voulons aussi mettre en œuvre d'autres types de compétences qui ont trait à :

- La formation de la personne elle-même : nous voulons que les élèves apprennent à se prendre en charge individuellement et à établir des relations constructives avec les autres ;
- L'accès à l'abstraction : nous voulons qu'ils deviennent aptes au maniement des idées, non pas en technocrates mais en êtres humains responsables ;
- L'accès à la rigueur : nous voulons aussi leur donner les outils nécessaires pour aborder tout problème : la maîtrise de la langue, la prise de notes, la recherche documentaire, la capacité à synthétiser, à analyser, à mémoriser...

En définitive, nous voulons redonner son sens à la notion d'humanité : c'est l'homme et toutes les valeurs qui y sont attachées que nous mettons au centre de notre enseignement.

La population de l'Athénée se caractérise par sa diversité, les élèves qui sont inscrits sont issus de différents milieux culturels et sociaux.

Les étudiants sont issus de toutes les couches sociales.

Dès lors, les aspirations de leurs parents sont donc très diverses :

- Les uns espèrent que l'école inculquera à l'élève la formation intellectuelle indispensable à la poursuite d'études supérieures fructueuses. Les études sont sérieuses avec un niveau d'exigence élevé, de manière à assurer une formation solide et à préparer les élèves à poursuivre des études supérieures ;
- Les autres attendent de l'école qu'elle offre à leur enfant un accès rapide voire immédiat à la vie professionnelle.

### 3. LE PROJET D'ÉCOLE

#### 3.1. PROJETS DÉVELOPPÉS ACTUELLEMENT

##### 3.1.1. Domaine relationnel

###### 3.1.1.1. Accueil des enseignants

Un vade-mecum a été réalisé de manière à aider les nouveaux collègues. Ce document permet à tout nouvel enseignant, même si sa charge se limite à quelques heures, de s'intégrer rapidement et de maintenir le cap des valeurs et des pratiques communes à tous les enseignants de l'APLL, et de connaître le fonctionnement des photocopies et de la gestion de la discipline pour les élèves.

Il insiste également sur les personnes référentes dans la prise en charge des élèves afin que ceux-ci soient toujours orientés vers les membres du personnel adéquats selon les situations vécues (Coordinatrice Pédagogique, Centre PMS, Éducateurs, Direction, ...).

###### 3.1.1.2. Formations des délégués d'élèves

Les délégués de classe ont pour rôle d'être les porte-paroles de leur classe. Ils sont le lien entre les élèves de leur classe et leur professeur titulaire, les enseignants en général, les membres de la Direction, ...

Les élections des délégués sont organisées dans le cadre du cours de CPC. Les élèves élus suivent ensuite des formations organisées par la Coordinatrice Pédagogique.

Ces formations sont organisées à l'école plusieurs fois par an et au moins une fois par période. L'objectif est de donner aux élèves des moyens pour participer activement et efficacement aux réunions de concertation.

Ces formations sont organisées en quatre modules :

- Savoir écouter, savoir entendre ;
- S'exprimer de manière argumentée ;
- Les règles de base à respecter lors d'une réunion ;
- Faire face aux désaccords et aux conflits.

##### 3.1.2. Domaine pédagogique

L'enseignement secondaire général n'étant qu'un passage vers l'enseignement supérieur, la plupart des élèves tentent l'université, le supérieur de type court ou de type long.

Sur l'**implantation du Tivoli**, l'établissement organise :

- Un premier degré commun ;
- Pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés :
  - Un enseignement général de transition ;
  - Un enseignement technique de transition, option arts appliqués.

Sur **l'implantation des Arts et Métiers**, l'établissement organise :

- Pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés et pour la septième année :
  - Un enseignement technique de qualification ;
  - Un enseignement professionnel de qualification.

Sur **les deux implantations**, la plage horaire des cours s'étend de 8h05 à 16h45 selon l'horaire ci-dessous :

**1<sup>ère</sup> heure** : De 08:05 à 08:55

**2<sup>e</sup> heure** : De 08:55 à 09:45

**3<sup>e</sup> heure** : De 09:45 à 10:35

• **Récréation** •

**4<sup>e</sup> heure** : De 10:50 à 11:40

**5<sup>e</sup> heure** : De 11:40 à 12:25 (Cours ou temps de midi selon les classes)

• **Temps de midi (Commun à tous)** •

**6<sup>e</sup> heure** : De 12:45 à 13:30 (Cours ou temps de midi selon les classes)

**7<sup>e</sup> heure** : De 13:30 à 14:20

**8<sup>e</sup> heure** : De 14:20 à 15:10

**9<sup>e</sup> heure** : De 15:10 à 15:55

**10<sup>e</sup> heure** : De 15:55 à 16:45

Il arrive cependant que l'horaire soit modifié durant certaines périodes de l'année. On parle alors d'horaire « spécial », pour les périodes de révisions, par exemple.

Selon les impératifs d'horaire et/ou des contraintes multiples, il se peut que des cours se déroulent le mercredi après-midi.

En plus des formations organisées sur ses deux implantations, l'Athénée est une école coopérante du CEFA Provincial du Centre. Le Centre d'Éducation et de Formation en Alternance permet d'apprendre une profession, d'acquérir une qualification et d'obtenir le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) en fin de 7<sup>e</sup> année. Pratiquement, les étudiants suivent 2 journées de cours à l'école et se rendent 3 journées en entreprise par semaine.

### 3.1.2.1. *Organisation de l'évaluation*

Le bulletin vise à communiquer à l'élève et à ses parents un bilan périodique de la situation scolaire de l'enfant dans chacune des disciplines enseignées : travail en classe et à domicile, intérêt pour l'étude. Il communique également avec une plus grande transparence le système d'évaluation et l'appréciation de l'intérêt pour les disciplines enseignées.

Les questionnaires d'évaluation (bilans, EAC, UAA, ...) sont réalisés en commun par les enseignants d'une même discipline.

- **Premier degré commun** :

Les cours sont évalués en 3 périodes par année et 2 sessions de bilans. Les savoirs, savoir-faire et l'acquisition progressive des compétences seront évalués en cours de période (au minimum 2 évaluations). Par évaluation, nous nous référons au Décret « Missions ». Peuvent donc être considérés comme évaluation : tout travail individuel et tout travail de groupe en classe.

Les sessions de bilans de décembre et de juin seront les moments privilégiés de l'évaluation sommative des compétences articulées au travers de bilans ; elles comprendront au minimum trois cours définis par le chef d'établissement. Une part significative de leur pondération dans le total leur sera réservée.

En première commune, des bilans en mathématiques, français, langue moderne I et sciences seront organisés lors des deux sessions.

Dans les cours sans bilan, les élèves dont le total des périodes est inférieur à 50 % ou dont une période est non cotée doivent présenter une épreuve en juin.

En deuxième commune et en deuxième complémentaire, lors de la session de décembre des bilans en mathématiques, français, langue moderne I et sciences seront organisés.

Lors de la session de juin, les élèves sont soumis aux épreuves du CE1D conformément aux directives de la FWB.

Dans les cours sans bilan, les élèves dont le total des périodes est inférieur à 50 % ou dont une période est non cotée doivent présenter une épreuve en juin.

Une deuxième session de bilans est organisée durant les trois premiers jours ouvrables de l'année scolaire. Durant ces trois jours, les élèves ajournés lors des délibérations de juin peuvent présenter les épreuves dans lesquelles ils ont échoué et l'information est communiquée aux parents et aux étudiants.

- o Les bulletins :

Compte tenu de la durée effective des périodes, la pondération du bulletin sera la suivante :

- Si le cours fait l'objet de bilans :

Période 1	Bilan de décembre	Période 2	Période 3	Bilan de juin	Total	Pourcentage
/ 40	/ 30	/ 40	/ 40	/ 50	/ 200	/ 100

La pondération tient compte du calendrier et a également pour but d'accorder aussi bien de l'importance au travail de l'année qu'aux bilans des sessions afin de ne pas défavoriser l'élève qui éprouve des difficultés face à l'étude d'une matière trop importante au moment des bilans et à encourager le travail régulier pendant l'année.

- Si le cours ne fait pas l'objet de bilans :

Période 1	Période 2	Période 3	Total	Pourcentage
/ 40	/ 40	/ 40	/ 120	/ 100

L'évaluation sera axée sur les compétences disciplinaires et les compétences interdisciplinaires ou transversales.

La délivrance des attestations de réussite, certifications et diplômes est acquise si l'élève obtient au moins 50% des points au total de l'année, dans chacune des disciplines.

- Les décisions de juin sont prises de la manière suivante :

**Ont réussi :**

Pour les cours avec examen bilan :

Les élèves dont le total général est supérieur ou égal à 50%

**ET** dont le travail de l'année est supérieur ou égal à 45%

**ET** dont le total des examens est supérieur ou égal à 45%

**dans chacune des disciplines.**

Pour les cours sans examen bilan :

Les élèves qui obtiennent 50%.

**NB :** les résultats des élèves qui ne rencontrent pas les critères de réussite feront l'objet d'une délibération du Conseil de classe.

- Les décisions de seconde session sont prises de la manière suivante :

**Ont réussi :**

Les élèves qui obtiennent au moins 50%.

- **Deuxième et troisième degrés de l'Enseignement Général de Transition et Technique de Transition :**

Les cours sont évalués en 3 périodes par année et 2 sessions de bilans. Les savoirs, savoir-faire et l'acquisition progressive des compétences seront évalués en cours de période (au minimum 2 évaluations). Par évaluation, nous nous référons au Décret « Missions ». Peuvent donc être considérés comme évaluation : tout travail individuel et tout travail de groupe en classe.

Pour la cote moyenne de la période, la liberté est laissée à la Direction, ou par délégation aux enseignants, quant à la pondération entre savoirs, savoir-faire et compétences.

Les sessions de bilans de décembre et de juin seront les moments privilégiés de l'évaluation sommative des compétences articulées au travers de bilans. Une part significative de leur pondération dans le total leur sera réservée.

Lors de la session de juin, les élèves de 6<sup>e</sup> année sont soumis aux épreuves du CESS conformément aux directives de la FWB.

La pondération suivante sera d'application : 40% pour l'épreuve externe et 60% pour l'épreuve interne.

Une deuxième session de bilans est organisée durant les trois premiers jours ouvrables de l'année scolaire. Durant ces trois jours, les élèves ajournés lors des délibérations de juin peuvent présenter les épreuves dans lesquelles ils ont échoué et l'information est communiquée aux parents et aux étudiants.

Dans les cours sans bilan, les élèves dont le travail est inférieur à 50 % ou dont une période est non cotée doivent présenter une épreuve en juin.

- o Les bulletins :

Compte tenu de la durée effective des périodes, la pondération du bulletin sera la suivante :

- Si le cours fait l'objet de bilan :

Période 1	Bilan de décembre	Période 2	Période 3	Bilan de juin	Total	Pourcentage
/ 40	/ 30	/ 40	/ 40	/ 50	/ 200	/ 100

La pondération tient compte du calendrier et a également pour but d'accorder aussi bien de l'importance au travail de l'année qu'aux bilans des sessions afin de ne pas défavoriser l'élève qui éprouve des difficultés face à l'étude d'une matière trop importante au moment des bilans et à encourager le travail régulier pendant l'année.

- Si le cours ne fait pas l'objet d'examen de bilan :

Période 1	Période 2	Période 3	Total	Pourcentage
/ 40	/ 40	/ 40	/ 120	/ 100

La délivrance des attestations de réussite, certifications et diplômes est acquise si l'élève obtient au moins 50% des points au total de l'année, dans chacune des disciplines.

- Les décisions de juin sont prises de la manière suivante :

**Ont réussi :**

Pour les cours avec bilan :

Les élèves dont le total général est supérieur ou égal à 50%

**ET** dont le travail de l'année est supérieur ou égal à 45%

**ET** dont le total des examens est supérieur ou égal à 45%

**dans chacune des disciplines.**

Pour les cours sans bilan :

Les élèves qui obtiennent 50%.

**NB :** les résultats des élèves qui ne rencontrent pas les critères de réussite feront l'objet d'une délibération du Conseil de classe.

- Les décisions de seconde session sont prises de la manière suivante :

**Ont réussi :**

Les élèves qui obtiennent au moins 50%.

• **Deuxième et troisième degrés de l'Enseignement Technique de Qualification et Professionnel :**

Les cours sont évalués en 3 périodes par année et 1 session de bilans. Les savoirs, savoir-faire et l'acquisition progressive des compétences seront évalués en cours de période (au minimum 2 évaluations). Par évaluation, nous nous référons au Décret « Missions ». Peuvent donc être considérés comme évaluation : tout travail individuel et tout travail de groupe en classe.

Pour la cote moyenne de la période, la liberté est laissée à la Direction, ou par délégation aux enseignants, quant à la pondération entre savoirs, savoir-faire et compétences.

La session de bilans de juin sera un moment privilégié de l'évaluation sommative des compétences articulées au travers de bilans. Une part significative de leur pondération dans le total leur sera réservée.

Lors de la session de juin, les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique de qualification et de 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel sont soumis à l'épreuve du CESS conformément aux directives de la FWB.

La pondération suivante sera d'application : 40% pour l'épreuve externe et 60% pour l'épreuve interne.

Une deuxième session de bilans est organisée durant les trois premiers jours ouvrables de l'année scolaire. Durant ces trois jours, les élèves ajournés lors des délibérations de juin peuvent présenter les épreuves dans lesquelles ils ont échoué et l'information est communiquée aux parents et aux étudiants.

Dans les cours sans bilan, les élèves dont le travail est inférieur à 50 % ou dont une période est non cotée doivent présenter une épreuve en juin.

Compte tenu de la durée effective des périodes, la pondération du bulletin sera la suivante :

- Si le cours fait l'objet de bilan :

Période 1	Période 2	Période 3	Bilan de juin	Total	Pourcentage
/ 100	/ 100	/ 100	/ 100	/ 400	/ 100

La pondération tient compte du calendrier et a également pour but d'accorder aussi bien de l'importance au travail de l'année qu'aux bilans des sessions afin de ne pas défavoriser l'élève qui éprouve des difficultés face à l'étude d'une matière trop importante au moment des bilans et à encourager le travail régulier pendant l'année.

- Si le cours ne fait pas l'objet de bilan :

Période 1	Période 2	Période 3	Total	Pourcentage
/ 100	/ 100	/ 100	/ 300	/ 100

La délivrance des attestations de réussite, certifications et diplômes est acquise si l'élève obtient au moins 50% des points au total de l'année, dans chacune des disciplines.

A partir de la 4<sup>e</sup> année technique de qualification ou professionnelle, les élèves dont le parcours d'enseignement est organisé selon le **PEQ** (nouveau Parcours d'Enseignement Qualifiant) trouveront les modalités d'organisation et d'évaluation de ce parcours dans le **Règlement des Études de l'Enseignement Secondaire Ordinaire de Plein Exercice organisé par la Province de Hainaut**.

Durant l'année scolaire 2022 – 2023, seules les 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années de l'ancienne CPU seront organisées selon le PEQ. Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années poursuivront quant à elles leur parcours en CPU.

### 3.1.2.2. Organisation du premier degré

Pour créer un maximum de conditions favorables à l'intégration de l'enfant dans l'enseignement secondaire, les premiers jours de septembre sont entièrement consacrés à l'accueil des élèves de première année et de leurs parents par tous les professeurs du premier degré.

Dès son entrée à l'Athénée, chaque élève de première année reçoit une brochure présentant l'école et son fonctionnement. Elle constitue une sorte de carnet de bord destiné à aider l'élève de première année à découvrir l'école, ses bâtiments et les différents services qu'elle peut apporter et à apprendre à bien gérer les relations avec les professeurs.

En première année, le cours d'éducation artistique est composé d'activités de dessin et d'activités musicales. Une des activités complémentaires est le latin.

Conformément au décret sur l'organisation du premier degré des classes complémentaires sont organisées dans ce degré.

Des modalités particulières sont prévues pour l'organisation de l'année complémentaire au premier degré. Une réflexion est engagée chaque année pour déterminer le choix à opérer : soit la classe autonome, soit la dispersion des élèves sur les 9 ou 10 classes existantes. Dans les deux cas, les élèves bénéficient de périodes de remédiation spécifique (2h de français, 2h de mathématique, 2h de langue moderne et 1h de sciences) leur permettant de pallier les lacunes rencontrées durant les deux premières années et de favoriser l'obtention du CEID.

Les élèves suivent les cours suivant une grille adaptée et sont évalués selon les mêmes socles de compétences que les élèves des autres classes de deuxième année.

### 3.1.2.3. *Activités de remédiation*

- **Au premier degré :**

Afin d'aider les élèves de première année, lorsqu'ils rencontrent quelques difficultés en français, mathématique ou langue moderne I, des cours de remédiation ont été introduits à la grille horaire. Les élèves éprouvant des difficultés y sont inscrits par le professeur titulaire du cours afin que celui-ci et les élèves puissent se concentrer de manière individuelle sur les points de matière posant problème. Un rapport est rédigé et remis à la Coordinatrice Pédagogique afin que cette dernière puisse être informée de l'évolution des élèves en difficulté et éventuellement les conseiller sur leur méthode de travail.

Pour les élèves de 2<sup>e</sup> S, des cours de méthode de travail sont organisés afin de leur apprendre des méthodes d'apprentissage, des outils leur permettant de s'organiser, d'acquérir de bonnes méthodes de travail et de développer des compétences transversales.

- **Dans le cadre du nouveau Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ) :**

Afin d'aider les élèves en difficulté dans les cours de la formation commune et/ou dans les cours de l'option de base groupée, des remédiations seront organisées pendant toute l'année scolaire. Lorsqu'un élève échoue dans une UAA (Unité d'Acquis d'Apprentissage), celui-ci est pris en charge individuellement par les professeurs de l'UAA concernée afin de pallier les lacunes en vue de la passation d'une « UAA Bis » (seconde chance de présenter l'UAA).

### 3.1.2.4. *Enseignement en immersion en anglais*

Depuis septembre 2004, les étudiants qui le souhaitent, et qui maîtrisent le niveau requis, peuvent suivre durant toute leur scolarité au sein de notre établissement certains cours en anglais dispensés par des professeurs ayant obtenu le statut de *native-teacher*.

### 3.1.2.5. *Lutte contre les absences et le décrochage scolaire*

L'APLL inscrit ses actions dans la lutte contre l'absentéisme scolaire ; chaque niveau d'études est placé sous la tutelle d'un éducateur qui a pour charge de s'occuper spécifiquement des élèves qui lui sont attribués dans la gestion de leurs absences et les problèmes inhérents à leur qualité d'étudiant.

L'école est particulièrement attentive à l'assiduité de chaque enfant dont dépend souvent la réussite scolaire.

Les éducateurs de l'enseignement secondaire privilégient par-delà la gestion administrative des absences un véritable suivi éducatif. Ils s'enquèrent immédiatement des motifs d'absences auprès des élèves rentrant en classe après une période d'absence. La pression exercée au quotidien à cet égard favorise l'installation de bonnes habitudes et contribue à prévenir les absences injustifiées.

En cas de décrochage scolaire, l'équipe éducative a le souci constant d'informer rapidement les parents de l'évolution de la situation, par téléphone ou par courrier. Lorsque la situation l'exige, les parents sont convoqués par le Chef d'établissement

En collaboration avec le CPMS attaché à l'établissement et les services compétents, la Direction et les enseignants mettent en place une surveillance et un suivi des élèves afin de pallier tout décrochage scolaire.

Sur l'implantation des Arts et Métiers, des projets spécifiques, du type ACCROJUMP, sont mis en place en collaboration avec le CEFA pour diminuer le décrochage scolaire.

### 3.1.2.6. *L'école et les élèves à besoins spécifiques*

Le Projet d'École permet d'offrir aux étudiants à besoins spécifiques toutes les ressources dont ils auraient besoin. Chaque cas fait l'objet d'une analyse profonde dans le plus grand respect des différences.

Une coordination entre l'école, le CPMS attaché à l'établissement, la CAREPH (Cellule Aménagements Raisonables de l'Enseignement Provincial de Hainaut) et/ou le(s) organisme(s) dont l'enfant dépend est mise en place.

Après une rencontre avec l'élève et ses responsables légaux, la CAREPH fournit à la Direction un protocole (sous forme de mind-mapping) reprenant les différents aménagements raisonnables à mettre en place pour l'élève. Ce protocole est alors diffusé à tous les professeurs prenant en charge cet élève.

Les besoins spécifiques sont réévalués chaque année afin d'adapter les aménagements raisonnables mis en place.

### 3.1.2.7. *L'école et le bien-être de chaque élève*

Au moins trois réunions de parents sont organisées à des dates ponctuelles sur l'année, soit après la remise d'un bulletin, soit après une session de bilans, mais il est loisible aux parents de rencontrer le titulaire de classe suivant les possibilités offertes par l'horaire de cours. Ils sont invités à ne pas négliger cette opportunité qui leur est présentée de suivre de plus près la scolarité de leur enfant.

Le projet numérique de la Province de Hainaut met également à la disposition de chacun les adresses @eduhainaut.be de tous les membres du personnel et des élèves permettant ainsi des échanges « parents - école » plus rapides.

Durant toute l'année, les élèves et leurs parents peuvent rencontrer les professeurs par l'intermédiaire du Chef d'établissement afin de résoudre les éventuels problèmes.

En cas de problèmes difficiles à gérer ou de dysfonctionnements dénoncés à la fois du côté des enseignants, et du côté des élèves, un conseil de classe extraordinaire peut être organisé à tout moment de l'année.

Une permanence du Centre de Planning Familial du Centre est organisée tous les vendredis au sein de l'implantation du Tivoli. Celle-ci est accessible à tous les élèves des deux implantations.

En collaboration avec CPMS attaché à l'établissement, les élèves peuvent rencontrer un psychologue, une assistante sociale ou une infirmière directement à l'école dans un local spécifique.

Des membres du CPMS attaché à l'établissement sont présents plusieurs jours par semaine sur les 2 implantations.

### 3.1.2.8. *Formation des enseignants*

Les enseignants participent obligatoirement chaque année à trois journées de formation ainsi que, dès octobre 2022, à une formation sur les pratiques collaboratives.

La Direction les encourage également à participer à d'autres formations lorsque celles-ci peuvent les aider à élaborer de nouvelles pistes de cours, de nouvelles pratiques pédagogiques, disciplinaires et numériques.

### 3.1.2.9. *Information sur les études*

Chaque année, en mai, une séance d'information est proposée aux parents des élèves de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années de manière à leur présenter les grilles horaires des années suivantes afin qu'ils puissent opérer un choix raisonné et non affectif en collaboration avec le CPMS attaché à l'établissement.

Pour les parents des élèves des écoles primaires de la région, nous réalisons un petit livret présentant la vie et les études à l'Athénée.

Deux demi-journées « Portes ouvertes » sont organisées pour les élèves de 6<sup>e</sup> primaire pendant la période des pré-inscriptions.

Sur l'implantation des Arts et Métiers, des « Journées découvertes des métiers » pour les 6<sup>e</sup> primaires, en collaboration avec le bassin EFE, sont organisées.

Chaque année, des séances d'information sont organisées pour les élèves de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années dans l'école afin de leur présenter les grilles horaires existantes à l'Institut Provincial de Nursing du Centre et à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Léon Hurez.

Les élèves du premier degré vont visiter l'Implantation des Arts et Métiers afin de découvrir les sections proposées dans l'enseignement qualifiant. Ils participent aussi aux « Journées découvertes » organisées par le bassin EFE (visites en entreprises).

Les élèves de 4e année du qualifiant participent, en collaboration avec le bassin EFE, à des journées découvertes en entreprises (LUTOSA, Saint-Feuillien, Bruyère...) afin d'affiner le choix de leur futur métier.

Les élèves de 5e et de 6e années sont autorisés à participer aux différentes « Journées portes ouvertes » des écoles du supérieur ainsi que celles des Universités.

En collaboration avec le FOREM, les élèves de 4e ,5e et 6e années participent aux ateliers d'animation « les métiers vont à l'école »

### 3.1.2.10. *Ouvrir l'école au monde extérieur : organisation de visites, de stages et de voyages*

L'ouverture de l'école sur l'extérieur est toujours d'un apport riche dans la formation des jeunes.

De plus, ces activités permettent aux enseignants et aux élèves de se côtoyer dans un cadre autre que le milieu scolaire. C'est un moment privilégié pour approfondir la connaissance de soi et des autres, pour créer des liens de solidarité et d'entraide, pour respecter la vie sociale et ses règles.

Les élèves, à l'initiative de leurs enseignants, visitent régulièrement des expositions, des musées ou assistent à des conférences.

Chaque année, nous organisons des déplacements d'une journée, des stages obligatoires et voyages obligatoires pour les élèves de 2e et 4e années du général de transition.

Pour les élèves de 6e année, un « voyage des rhétos » (non obligatoire) est organisé chaque année scolaire.

Une école technique et professionnelle se doit de s'ouvrir sur le monde économique et professionnel. C'est pourquoi, elle multiplie les contacts avec la vie active, et en particulier avec les entreprises, afin de donner aux élèves qui entrent sur le marché du travail un maximum de compétences et d'informations qui favoriseront leur insertion dans la vie professionnelle.

Pour arriver à cet objectif, les élèves suivent des formations en « mini-usine » ou dans des centres de techniques avancées (CTA). Au troisième degré de l'enseignement qualifiant, dans **toutes** les sections, les stages en entreprises sont **obligatoires**. Une convention doit être signée par les différentes parties concernées.

Les élèves sont chargés de rechercher leur lieu de stage. Néanmoins, l'établissement leur offre son aide s'ils éprouvent des difficultés.

Suivant les options, tous les stages doivent être évalués selon les modalités imposées par le Pouvoir Organisateur.

Dans le cadre du Projet ERASMUS +, certains étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger.

### 3.1.2.11. *Ouvrir l'école au monde numérique*

L'Athénée se conforme au projet numérique de son Pouvoir Organisateur, la Province de Hainaut :

- Intégrer les outils numériques en soutien des pratiques pédagogiques pour "enseigner les savoirs et compétences de la société du 21ème siècle et favoriser le plaisir d'apprendre (en alignement avec les prescrits du Pacte pour un enseignement d'excellence).

Le premier objectif vise à offrir aux apprenants un bagage digital leur permettant d'être des acteurs à part entière d'une société en constante évolution.

Le second tend à susciter l'engagement chez les élèves tout en aidant les enseignants à enrichir leurs pratiques et contenus pédagogiques.

- Faire de ses élèves de futurs citoyens responsables. Il lui tient donc à cœur de permettre à chaque élève de posséder son propre matériel informatique afin d'être, à la fin de son cursus dans l'enseignement secondaire, armé pour la poursuite d'études supérieures ou pour entrer dans le monde du travail.

L'Athénée met également à profit les moyens de communication numériques pour transmettre les informations aux parents, élèves et/ou enseignants :

- Communication sur la page Facebook ;
- Envoi de documents et avis par mail ;
- Publication de documents et avis sur les valves numériques ;
- ...

### 3.2. PROJETS A REALISER OU EN COURS DE REALISATION

- 3.2.1. En collaboration avec le CPMS attaché à l'établissement dont dépend l'école, amélioration de l'information auprès des 6<sup>e</sup> années sur les études supérieures, rencontre d'information avec le Pôle Hennuyer, participation à la séance d'information « Franchir le cap » par la Haute Ecole Condorcet.
- 3.2.2. Projet de prévention toxicomanie et tous types d'assuétudes :
- Formation des enseignants et des éducateurs ;
  - Constitution d'un groupe « personnes relais » ;
  - Nécessité d'une aide extérieure.
- 3.2.3. Le Club « APLL Gym » encourage nos élèves à participer à des activités sportives.
- 3.2.4. Renforcement de la sécurité aux abords de l'école par une meilleure collaboration avec les agents de prévention et de sécurité. Pouvoir disposer d'un ou plusieurs policiers pour assurer l'arrivée et la sortie des cours.
- 3.2.5. Projet de rénovation des salles de sports (revêtement intérieur, ...).
- 3.2.6. Mise en place d'une équipe de première intervention incendie.  
Formation d'une équipe de premier secours.
- 3.2.7. Internet à l'école :
- Installation WiFi dans l'ensemble des locaux de l'établissement ;
  - Formation des personnes ressources ;
  - Projet eTwinning ;
  - Équipement de tous les élèves en Chromebook.
- Les détails sur l'utilisation des Chromebooks et le projet de Rentrée Numérique de la Province de Hainaut sont consultables sur le lien suivant : <https://www.etudierenhainaut.be/seance-d-information-rentree-numerique>
- 3.2.8. L'école s'équipe peu à peu de tableaux interactifs qui rendent les cours beaucoup plus attractifs et motivent davantage les étudiants.
- 3.2.9. Sensibilisation des élèves à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErEDD).  
Projet « Jeune magasin OXFAM ».
- 3.2.10. Information à l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> années par le Planning familial de La Louvière (Projet « EVRAS »).
- 3.2.11. Information de l'ensemble des élèves de 1<sup>e</sup> année à la problématique du harcèlement.
- 3.2.12. Réalisation d'exposition de la section artistique avec la bibliothèque provinciale ;  
Organisation de l'exposition internationale du livre d'enfants « MOTAMO ».
- 3.2.13. L'école participe aux Olympiades de Mathématiques et de Sciences ainsi qu'aux concours organisés par le Rotary de La Louvière et par le « Lions Club » de La Louvière. Elle participe aussi au concours de maçonnerie (Défibrice), électricité (Electrodéfi), ...
- 3.2.14. L'école participe à la campagne « Ouvrir mon quotidien » : des quotidiens sont distribués durant l'année scolaire, sont lus et analysés dans le cadre du cours de français (entre autres). Chaque élève pourra ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propre au monde de la presse quotidienne et du journalisme.
- 3.2.15. Projet de participation à la FUNCUP (Francorchamps).
- 3.2.16. Par l'intermédiaire du fond d'équipement, renouvellement d'équipements de pointes.

- 3.2.17. Les élèves de l'APLL participent aux enquêtes PISA ainsi qu'à d'autres enquêtes organisées par des universités. Les résultats sont analysés par les professeurs et la Coordinatrice Pédagogique afin d'améliorer le taux de réussite à ces enquêtes par la refonte des notes de cours et de la remédiation spécifique sur les éventuelles faiblesses détectées.
- 3.2.18. Durant l'année scolaire 2022 – 2023, les formations aux pratiques collaboratives seront organisées pour le personnel enseignant et éducatif.
-